

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 15 août 2024 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Michelle D'Amours, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Sont absents : Jean-Marc Neveu et Florence Duguay

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

2024-08-11

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h32.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire.

2024-08-12

2. OCTROI DU CONTRAT POUR LA REFECTION DE LA CHAUSSEE DU 8^E ET 9^E RANG OUEST

ATTENDU QU'une étude de besoins a été réalisée par la firme CIMA+ en février 2024, recommandant des travaux de correction de la surface de roulement ;

ATTENDU QU'un devis d'appel d'offres a été produit par la firme CIMA+ et publié sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 11 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le jeudi 8 août 2024 ;

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de réfection de chaussée au soumissionnaire le plus bas, soit Gabriel Aubé inc. au coût de 209 263,05 \$ taxes incluses.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2024-08-13

3. PAIEMENT DE LA FACTURE DE VLA TELECOM

Monsieur Sylvain Caron déclare conflit d'intérêt et se retire des discussions et de la décision.

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une facture de 1 207,24 \$ de VLA Telecom, dépassant le pouvoir de dépenser de la directrice générale et que le conseil jugeait manquer d'informations quant aux services facturés;

ATTENDU QUE des informations complémentaires sont fournies par la directrice générale sur la raison d'être des services facturés;

ATTENDU QUE la facture sera modifiée pour ne tenir compte que des services rendus jusqu'au mois d'août 2024 et qu'une offre de services en bonne et due forme sera présentée par l'entrepreneur ultérieurement pour décision sur l'acceptation des services et signature possible d'un contrat.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre, et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement de la facture 22123 de VLA Telecom concernant trois mois de loyer de nos équipements d'internet dans la tour dont il est propriétaire et huit mois de services de maintien du réseau internet MESH (wifi public) au montant de 977,29 \$ taxes incluses. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2024-08-14

4. REPARATION DE LA TETE DE DEBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la municipalité doit réaliser des travaux de débroussaillage aux abords des chemins de la municipalité avant l'hiver;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours, et résolu à l'unanimité d'approuver la réparation de la tête de débroussaillage selon la soumission de PRBF Technologies au montant de 3 046,84 \$ taxes incluses.

2024-08-15

ATTENDU QUE la municipalité a des travaux préparatoires à réaliser en amont de la réfection de la chaussée du 8^e et 9^e Rang Ouest, tel que stipulé au rapport de l'étude de besoins de CIMA+;

ATTENDU QUE les travaux de réfection débuteront dans le 5 septembre;

ATTENDU QUE la débroussailleuse de la municipalité doit être réparée et que le délai prévu pour la remise en état dépasse la date des travaux de réfection;

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité d'approuver les travaux de débroussaillage sur le tronçon du 8^e et 9^e Rang Ouest visé par les travaux de réfection selon la soumission de l'entreprise, 9467-7077 Québec inc. (Vincent Côté) au montant 5 467,06 \$ taxes incluses.

2024-08-16

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h18.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière